



AG de l'ADMD le 14 octobre 2017 et renouvellement des administrateurs

Votez pour les candidats de la liste "Pour une mort sereine !"
Le changement pour une meilleure efficacité

Lettre d'information n°7

**Le Saviez-vous ?
"La gestion financière de l'association par l'équipe sortante"**

Selon les statuts le Président est responsable des finances et de la gestion de l'association ADMD. Il doit s'appuyer sur le Bureau et particulièrement sur le Trésorier et le Secrétaire. En final, c'est lui qui est responsable des décisions et de leur exécution.

Le Président sortant détient cette responsabilité de façon continue depuis son élection par les administrateurs en 2007. Il se doit de veiller à ce que les dépenses n'excèdent pas les recettes.

Comme vous le savez, les dépenses (Charges) et les recettes (Produits) font l'objet d'enregistrements comptables. Ils sont validés par un Commissaire aux comptes. Il produit plusieurs documents pour l'exercice écoulé :

- un bilan qui présente le patrimoine de l'association, ce qu'elle possède (actif) et ce qu'elle doit (passif).
- un compte de résultats dont le résultat d'exploitation qui présente les recettes et dépenses de l'année concernée. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, il y a déficit. Ce déficit doit être expliqué pour être éventuellement admis.

Il faut savoir que la validation des comptes par un Commissaire aux Comptes n'est pas garante de la bonne gestion financière menée par le Président. Elle porte sur les écritures comptables et sur leur conformité à la réglementation. Le commissaire au compte ne se prononce pas sur le bien-fondé de la dépense. Il n'a pas à en apprécier la légitimité, ce que doivent faire les adhérents sous réserve qu'ils disposent des informations nécessaires.

A la fin d'un exercice, le Président présente son bilan financier en AG. Il en demande quitus par un vote des adhérents.

Avant cette présentation, le Président soumet les comptes aux administrateurs qui autorisent ou non leur présentation en AG.

La décision de l'adhérent est difficile d'autant plus si les comptes sont déficitaires. Pour se faire une opinion, l'adhérent dispose de l'aval des Administrateurs, du bilan financier et des comptes des résultats et généralement d'un budget prévisionnel qui permet une comparaison.

Les écritures des comptes ne sont pas toujours explicites. Elles ne permettent pas à l'adhérent de se faire une opinion sur le bien-fondé des dépenses.

Il faut savoir que des candidats de la liste « pour une mort sereine » avaient demandé au Président l'accès aux comptes. Ce leur fut refusé.

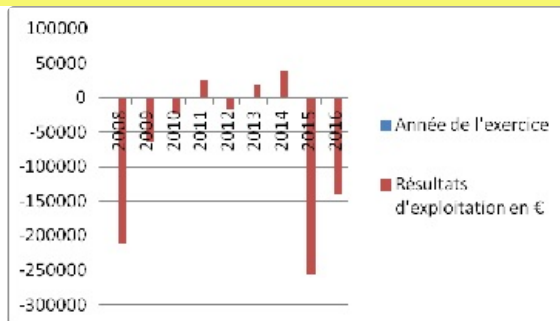
L'exercice 2016 fait apparaitre un résultat d'exploitation très fortement déficitaire d'un montant de 140 352,00 €. Un tel résultat suscite de l'inquiétude et exige des explications détaillées et argumentées.

Le rapport financier annonce une forte baisse des produits d'exploitation et en même temps un haut niveau de nouvelles adhésions et de facto un haut niveau de cotisation en plus. Ce rapport dit que le chiffre d'affaire (Produit) a progressé de 5,76% de 2015 à 2016.

Aucune explication n'est fournie pour expliquer ce déficit de 140 352,00 €. La décision que doit prendre l'adhérent ne repose sur aucun élément rationnel. Il doit faire confiance au Bureau et aux administrateurs.

Un déficit d'exploitation dans une association peut s'entendre s'il est exceptionnel et justifié. La gouvernance du Président sortant couvre les exercices de 2008 à 2016.

Nous avons relevé et tracé un graphe des résultats d'exploitations de 2008 à 2016 :



On constate que sur 9 mandats consécutifs le Président sortant n'a réussi à obtenir que 3 mandats faiblement positifs. Tous les autres sont fortement déficitaires.

Nota : Pour les années 2012 et 2015, le montant des subventions du Fonds de dotation ADMD ont été déduits.

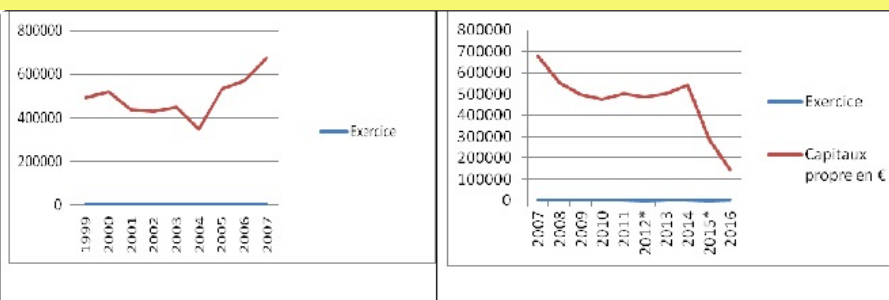
Au vu de ces résultats, fortement déficitaires et de façon répétitive, l'adhérent à une décision difficile à prendre : Doit-il continuer à faire confiance au Président et aux Administrateurs qui l'ont accompagné ou doit-il rejeter cette équipe ? Doit-il voter pour la liste du Président sortant ? Doit-il donner son quitus ? La décision lui appartient.

Un autre élément doit être pris en compte pour valider ou non la gestion du président sortant (gestion validée par le Conseil d'Administration) : l'évolution des capitaux propres.

Si une association n'a pas pour but de thésauriser, elle doit cependant veiller à ne pas s'appauvrir.

La rubrique 'capitaux propres' inscrite dans le Bilan d'un exercice est un indicateur de la qualité de la Gestion Financière. Le Président sortant a démarré avec un montant de capitaux confortables (677 280 € fin 2007), fruits du travail des Présidents des mandatures précédentes. Ce montant a varié en fonction des années. Fin 2016, le montant de ces capitaux propres s'est réduit à 143 812,12 € (après déduction du montant subvention du fonds de dotation ADMD, 2007 est l'année de référence). Il a été divisé par 4,7.

Les graphes suivant montrent l'évolution des capitaux propres de 1999 à 2007 et 2007 à 2016 :



La comparaison de ces deux graphes est parlante. De 2008 à 2016 (à droite) on note une gouvernance dispendieuse. De 1999 à 2007 (à gauche) on note une gouvernance efficace et productrice.

La gouvernance de 1999 à 2007 a été marquée par, en 2002, la loi sur les soins palliatifs et, en 2005, par son évolution et la création des directives anticipées. La gouvernance de cette période fut militante et consensuelle. Elle fut marquée par une stratégie de contribution au changement des mentalités des diverses composantes du corps social en particulier à celle du monde médical. Le résultat fut positif.

L'adhérent qui doit prendre la décision de donner quitus à ou non au Président sortant dispose maintenant d'éléments complémentaires pour ce faire.

Les candidats de la liste « pour une mort sereine » s'engagent :

- A mettre en place des indicateurs financiers, publiés chaque semestre
- A donner accès aux comptes à une commission élue
- A préciser dans les comptes rendu des CA et des Bureaux les choix financiers proposés et retenus

N'oubliez pas de visiter régulièrement notre site
notamment la rubrique "Brèves"
<https://www.pourunemortsereine.org/brèves/>

Au sommaire de nos précédentes Lettres d'Information :

1. Pourquoi nous présentons une liste de candidats aux élections du Conseil d'Administration de l'ADMD
2. De l'importance des administrateurs"
3. Les délégués
4. Modalité d'élection
5. Les jeunes de l'ADMD
6. Réponse au COCORICO !"

N'hésitez pas à les demander en écrivant à contact@pourunemortsereine.org

Toutes ces informations sont consultables sur le site
<https://www.pourunemortsereine.org>
sous la rubrique "Le saviez-vous ? "
Pour nous contacter : collectifag2017@gmail.com

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaine lettre d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

Votez pour les candidats de la liste "*Pour une mort sereine !*"

Françoise BORDET, Henri CHAMARET, Jean-Pierre CHRISTIN,
Madeleine COMTE-SPONVILLE, Sylvie COURROY, Gérard DOIRET,
Bruno HERAIL, Jacqueline LAURENT, Marielle MAS, Jean-Claude MAURIES,
Bernard SENET, Robert WOHLFAHRT

Collectif AG 2017
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.

Se désinscrire

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 collectif AG 2017

Les candidats de la liste "*Pour une mort sereine !*" vous informent